



APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable PLAGE d'ONDRES - Saison estivale 2020 -

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers : le 6 mars 2020 à 17h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l’appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l’appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d’envoi ou de remise des candidatures

- Annexes :
- le Projet de convention d’occupation du domaine public à titre précaire et révocable
- Critères charte écotourisme du Seignanx – Année 2017
- Plan secteur Plage

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable d'emplacements saisonniers situés sur le haut de dune, et sur le parking de la plage d'Ondres, à savoir :

- Des terrains nus pour les emplacements 1, 3, 4 et 5, pour la saison estivale 2020, pour la période du 05 juin 2020 au 05 septembre 2020.
- Un terrain avec une terrasse en bois pour l'emplacement 2 à pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

. Engagement signé du candidat à respecter la convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable,

. Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,

. Dossier administratif comprenant les éléments figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,

. Pour les emplacements 1, 3, 4 et 5 : un dossier technique décrivant la structure à installer **qui sera obligatoirement démontable** (chalet et/ou cabanon bois ou type clin) et précisant la surface de l'emplacement nécessaire avec les besoins éventuels en raccordement et puissance électriques, eau, assainissement, etc...

. Pour l'emplacement 2 : un dossier technique décrivant l'activité devant être développé sur la terrasse existante et précisant la surface de l'emplacement nécessaire avec les besoins éventuels

en raccordement et puissance électriques. Il est précisé que cet emplacement ne bénéficie pas de la possibilité de construire et/ou d'installer une quelconque structure (sauf installation légère de type toile de tente, pergolas, autorisé par la Commune). La terrasse existante ne devra pas être modifiée.

. Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaires des services et prestations vendus

ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune touristique et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Variété des produits et éléments tarifaires,
- . Services proposés et adaptation à la vie et l'animation de la plage,
- . Qualité des aménagements: sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES : propositions et démarches favorisant la protection de la plage.
- . Expérience du candidat dans le domaine du commerce.

ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, les redevances acquittées au titre de les saisons 2018/2019, étaient de :

- 3 600 € pour une surface d'environ 40m² pour les commerces alimentaires et bazar de plage,
- 1 800 € pour les activités sportives et de loisirs ;

Les tarifs 2020 seront définis à l'issue de la consultation.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**COMMUNE d'ONDRES
COMMISSION COMMUNALE TOURISME**

**APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS SAISONNIERS PLAGES d'ONDRES**

Le pli devra être remis contre récépissé ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES
COMMISSION COMMUNALE TOURISME
Hôtel de Ville**

2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.